Madame la Présidente de la commission d'enquête,
Messieurs les commissaires enquêteurs

Dans le contexte de l'enquête publique en cours concernant le projet de SCoT-AEC de "Golfe du Morbihan Vannes Agglomération", nous vous soumettons la contribution qui suit en tant que simples citoyens, habitants du territoire depuis 2002.

Notre contribution est motivée par la question de l'acceptabilité, par le territoire concerné, du projet de développement prévu dans ce SCoT-AEC. Alors que l'accroissement projeté porte la population de l'Agglomération à plus de 210.000 hbts en 2050 (Environ 9.000 hbts pour la seule commune de Baden qui n'en compte aujourd'hui que 5.000), certains signaux d'alerte nous indiquent que des limites sont d'ores et déjà atteintes dans la capacité du territoire à accueillir un tel accroissement de sa population.

1 - CAPACITES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A BADEN

La ville de Baden accueille une station d'épuration intercommunales située au lieudit Bourgerel, laquelle assure l'assainissement des eaux usées de Baden, Larmor-Baden, Ile aux Moines et le secteur du Moustoir à Arradon.

Cette station a fait l'objet d'une mise à niveau et d'une extension en 2017, malgré cela des rejets polluants dans les eaux du Golfe du Morbihan sont régulièrement constatés (une vingtaine de fois par ans). Ces pollutions récurrentes ont fait l'objet de plaintes déposées à la gendarmerie maritime comme en témoigne le reportage du quotidien Le Télégramme sur sa chaîne YouTube accessible à l'adresse suivante:
https://www.youtube.com/watch?v=CE8fCjiqneU

GMVA reconnait d'ailleurs les limites de cette installation :
En page 118 de l'annexe 4.2.1 "Etat Initial de l'environnement" du projet de SCoT-AEC, la station de Bourgerel est présentée comme "conforme en équipement" mais "non conforme" en performance.

La question de la conformité "en équipement" fait référence à une réglementation, tandis que la conformité "en performance" **fait référence à la réalité constatée des faits**.

Des pollutions des eaux du Golfe aux abords de cette station ont été signalées jusqu'en février 2026, (hors période touristique) indiquant que le **défaut de performance est loin d'être résolu**.

A titre personnel, j'ai cessé de consommer les huitres du Golfe après deux intoxications alimentaires à 6 mois d'intervalle.

En conclusion sur ce point:
Est-il pertinent de projeter un tel accroissement de la population sur le territoire desservi par la station de Bourgerel en Baden, alors que celle-ci s'avère incapable de traiter correctement les effluents de la population actuelle ?

2 - CAPACITES D'ACCUEIL DU TERRITOIRE DE GMVA EN MATIERE D'EAU POTABLE

L'approvisionnement en eau potable de la Bretagne est fragile car dépendant à 75% des eaux de surface provenant de la pluviométrie. , Alors qu'en temps normal, le territoire de **GMVA est déjà structurellement déficitaire** et dépendant, pour partie de son approvisionnement, d'importations de territoires voisins, la sécheresse de 2026 vient confirmer la fragilité de la ressource en eau, avec 94% des nappes bretonnes sous la normale à l'automne en cours.

Pour la France, le GIEC projette *"des **sécheresses estivales 20 à 30 % plus sévères dès le scénario optimiste"*** et précise en outre: *le risque est aggravé par les **événements composés** : sécheresses combinées à des vagues de chaleur (méga-sécheresses extrêmes, dont la probabilité croît fortement avec le réchauffement), et par le fait que les pluies tombant sur sols secs ne rechargent pas efficacement les réserves — **exactement le mécanisme observé en Bretagne à l'automne 2026.***

Dans le même temps, le GIEC estime que la fréquence de ces sécheresses extrêmes augmentera (une année sur deux en 2050). On peut donc raisonnablement considérer que la sécheresse de 2026 est une sorte de "répétition générale" du climat auquel il nous faut nous préparer pour 2050.

Mi novembre 2026, la département du Morbihan est toujours en alerte sécheresse, et le lac de Guerlédan plus de 10 mètres en dessous de son niveau normal. Le projet de GMVA s'appuie sur l'utilisation de la carrière de Liscuit comme réserve d'eau potable pour justifier la capacité du territoire à accueillir une importante population supplémentaire...

Encore faut-il que cette réserve se remplisse d'une part, et que l'évaporation n'impacte pas sérieusement ce stockage, d'autre part.

Nous n'avons aucune certitude à ce sujet et il est raisonnable de s'attendre à ce que le changement climatique nous réserve des surprises, pas forcément agréables.

D'ailleurs, l'exemple des bassines de Vendée semble remettre sérieusement en question la stratégie de stockage.

- Sainte Soline: capacité 628.000 m3, n'était remplie qu'à hauteur de 50.000 m3 à l'issue de l'hiver 2025. Elle est à sec depuis le 21 juillet 2026 alors que tout puisage y est interdit.
- Mauzé: capacité 241.000 m3, ne contenait plus que 3.000 m3 le 14 août
- Priaires: capacité 160.000 m3 est à sec depuis le 7 août.

En conclusion sur ce point:

Est-il raisonnable de projeter un tel accroissement de la population à l'échelle de l'agglomération alors que la ressource en eau est déjà structurellement insuffisante pour la population actuelle, et qu'il est évident que cette ressource viendra à diminuer de manière significative dans les années à venir, sans aucune certitude quant à la capacité des territoires voisins à pallier ce déficit ? L'efficacité de la stratégie de stockage proposée par le projet de GMVA est par ailleurs très incertaine.

Concernant les deux points précédents, sur son site internet, l'association référente "Eaux et Rivières de Bretagne" résume la situation aux abords du Golfe du Morbihan d'une façon très éloquente:

> *L'eau facteur limitant des activités humaines*
>
> *Le constat que nous faisons est que tout notre réseau d'assainissement dysfonctionne dans les territoires littoraux (Auray Quiberon Terre Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Lorient Agglomération probablement dans une moindre mesure). Ces territoires subissent une énorme pression pour l'ouverture à l'urbanisation. Outre l'attention que nous réservons à la bonne application du principe de zéro artificialisation nette (ZAN), la ressource en eau reste notre point d'attention le plus crucial.*
>
> *Nos activités humaines dépendent de nos capacités d'assainissement et de notre ressource en eau. L'eau et les rivières, sont à la fois milieu approvisionnement en eau potable et milieu récepteur des eaux traitées (eaux usées après traitement).* ***L'eau reste donc le facteur limitant aux développements des activités humaines.***

3 - CAPACITES DE LA DESSERTE ROUTIERE / QUALIFICATION DE BADEN EN TANT QU'EPICENTRE SECONDAIRE.

La desserte routière de Baden est pour l'essentiel assurée par la RD 101. Aux heures de pointe et surtout en périodes estivales, cette route est déjà en forte tension. Cette situation va s'aggraver dans les prochaines années puisque l'accès est de Larmor Baden sera condamné à une échéance et pour une durée indéterminées, le temps de procéder au remplacement du pont-digue du marais de Pen En Toul. Toute la desserte de Larmor-Baden devra alors passer par Baden. C'est déjà le cas pour les poids-lourds.

Aucune voie d'importance ne permet d'accéder rapidement à la RN 165 à partir de Baden. Seules les routes de campagne qui passent par Plougoumelen ou par Ploeren, permettent ce transit. Il s'agit de route sinueuses, étroites traversant des hameaux de campagne et les centre-bourgs de Plougoumelen et Ploeren. Leur élargissement éventuel rencontrerait d'importantes difficultés techniques, nécessiterait des investissements lourds et aurait un impact très significatif sur le paysage de bocages, les hameaux et villes qu'elles traverseraient.
De telles chantier rencontreraient sans aucun doute une forte opposition des populations riveraines.

L'idée de faire de Baden un épicentre secondaire entre Vannes et Auray, s'accompagne d'un développement de l'activité économique locale, ce qui induirait une augmentation du trafic routier par des véhicules propres à ce développement d'activité (Domicile/travail des salariés, véhicules d'entreprises, livraisons...).

En conclusion sur ce point:
La desserte routière de Baden est insuffisante pour faire face à l'augmentation du trafic qui serait induit par un accroissement de sa population cumulé à un renforcement de son activité économique. Le renforcement de cette desserte rencontrerait par ailleurs de très nombreuses difficultés (techniques/financières) et une forte opposition des populations.

4 - CAPACITES BUDGETAIRES DES COLLECTIVITES

La question de la capacité des collectivités à assumer la charge financière du renforcement des infrastructures et des équipements publics nécessaires pour répondre aux besoins d'une population croissante ne fait pas partie des questions abordées par le SCoT-AEC.

C'est pourtant un point essentiel.

Vu la situation budgétaire nationale actuelle, et les coupes drastiques qui sont pratiquées dans le financement des collectivités territoriales, on est en droit de s'interroger quant à la faisabilité réelle des investissements publics qui seraient nécessaires pour faire face à l'apport de population projeté par le SCoT-AEC.

Question:
Dans un contexte où les régions peinent à assurer la simple maintenance de leurs lycées, les départements celle de leurs collèges, dans un contexte où l'on n'entend parler que d'économies et de restrictions budgétaires, peut-on réellement parier sur la capacité des collectivités à financer les infrastructures et équipements publics nécessaires à un accroissement aussi significatif de la population ?

5 – ARGUMENTAIRE

L'argumentaire développé par GMVA pour étayer son projet de SCoT-AEC est contraire aux dispositions de la loi dite "Littoral" applicable sur une large de son territoire.

L'approche voulue par ce texte consiste à déterminer dans un premier temps, commune par commune, l'apport de population que chacune est en capacité d'accepter. C'est sur ces bases que doit se construire le projet de SCoT-AEC dans un second temps.

Le raisonnement développé par le SCoT-AEC fonctionne à l'envers de ce principe. On y pose comme préambule un apport de population global à l'échelle de l'agglomération, et on y démontre ensuite (de façon discutable) que le territoire est en capacité de l'accepter.

Il est trop tard pour que GMVA reconsidère sa démarche de projet. Il est donc probable que cette approche contestable ouvre la voie à de nouveaux recours.

5 – CONCLUSION

Vis-à-vis de ce projet de SCoT-AEC, notre avis est globalement défavorable Le besoin de logements à l'échelle de l'agglomération est indéniable, essentiellement dans le domaine social. Pour autant, nous pensons que l'apport de population projeté par le SCoT-AEC n'est pas soutenable par le territoire pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une révision significative, à la baisse, de cette projection permettrait d'assurer l'acceptabilité d'un apport de population raisonnable, dès lors compatible avec les équipements et ressources existantes et futures.